

Des croisières pour dialysés

A.M.

Un voyageur permet aux dialysés de partir en vacances sur des navires équipés pour les recevoir.

Même les malades ont le droit de partir en croisière. Cette idée a été développée par une agence de voyage du Bouscat (Gironde). Une initiative originale née d'une discussion entre le fondateur de cette agence, Gérard Pons, et un médecin il y a une vingtaine d'années. Depuis, le voyageur s'est associé au monde médical et a aménagé des bateaux de croisière pour proposer aux malades de voyager tout en continuant leurs soins. « On peut accueillir jusqu'à douze personnes dialysées par voyage », précise Jean-Christophe Pons, le responsable de ce service particulier. Evidemment, les formalités sont un peu plus importantes que pour les autres passagers. « Quand ils s'inscrivent, on leur donne un dossier médical à faire remplir par leur médecin. Ils ne peuvent embarquer que si celui-ci les y autorise. » Les navires sont bien sûr équipés de chambres de dialyse. « Le matériel est fourni par notre partenaire médical. Du personnel est embauché en plus le temps de la croisière pour s'occuper de ces passagers. »

Même prix, même service

Mais ce détail mis à part, rien ne différencie ces voyageurs malades des autres personnes. « Ils n'ont pas de traitement particulier à bord, pas de prestations supplémentaires qui leur soient réservées ni de service en moins. » Même le prix de la croisière est identique à celui des autres passagers. En revanche, les dialyses sont en supplément. « Chaque séance coûte 335 euros mais la Sécurité sociale en prend en charge une grande partie, généralement la mutuelle des patients paye le reste. » Il n'y a plus qu'à profiter des vacances et oublier un peu la maladie.

Informations : liste des destinations en appelant le 05.56.42.02.92

France Soir
Vendredi 29 mai 2009